

### Transports

[Traduction]

#### LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL  
DANS LA RÉGION ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une affaire urgente et de nécessité pressante, en ce qui concerne les employés du Canadien National de la région atlantique.

Étant donné que le CN continue sa politique de compression et de licenciement du personnel dont seront victimes des cheminots, des mécaniciens, des employés des télégraphes, des agents de police du CN, des employés des services de réception de la clientèle et ceux des télécommunications CN-CP, après de nombreuses années de service, sans même avoir la décence de leur donner un préavis suffisant, ce qui rend la situation de ces travailleurs et de leurs familles bien difficile, je propose, avec l'appui du député de Cumberland-Colchester-Nord:

● (1410)

Que le ministre des Transports fasse faire immédiatement une enquête sur l'activité des Chemins de fer Nationaux du Canada dans la région de l'Atlantique, afin de déterminer pour quelle raison cette société de la Couronne traite d'une façon aussi cruelle et inhumaine ses employés qui ont accumulé de si nombreuses années de service, alors même que le discours du trône prétend vouloir favoriser la création d'emplois dans les régions où le chômage existe à l'état chronique.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE MAINTIEN DES SUBVENTIONS À LA  
NORTHLAND NAVIGATION JUSQU'AU TERME DE L'ÉTUDE DES  
OPÉRATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je demande, en conformité de l'article 43 du Règlement, à présenter une motion sur une affaire urgente et pressante. Je veux parler de la subvention accordée sur la côte du Pacifique à la société Northland Navigation, et censée prendre fin dans trois jours. Étant donné que cette subvention au transport versée sur la côte ouest à la société Northland Navigation de Vancouver sera abolie, et que cela entraînera la suspension d'un service de transport reliant fort efficacement 16 localités du nord-ouest de la Colombie-Britannique, et partant la perte des centaines d'emplois que cela comporte dans une zone de chômage élevé, et étant donné que cette mesure est prise alors même que le ministre est parfaitement au courant que, selon une étude effectuée par un service interne de la Commission canadienne des transports, la modernisation du matériel et du service actuels éliminerait rapidement le besoin des subventions actuelles, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

[M. l'Orateur.]

Que le ministre reconduise le programme d'aide pour une autre année et qu'il publie immédiatement le rapport de la CTC, de façon que les députés et la population de la Colombie-Britannique puissent discuter ouvertement et en connaissance de cause les solutions de rechange possibles.

**M. l'Orateur:** Une motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE PRÉSENTATION D'INSTANCES AUX ÉTATS-UNIS  
EN FAVEUR DE L'ARRÊT DES TRAVAUX DE DÉRIVATION À  
GARRISON EN ATTENDANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION  
MIXTE INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Dean Whiteway (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Comme la Commission mixte internationale a obtenu jusqu'à juin 1977 pour terminer son rapport sur le projet de dérivation Garrison dans le Dakota-Nord et comme une somme de 23.5 millions de dollars pour les travaux de construction de l'an prochain a déjà été votée par le Congrès, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre charge le premier ministre de demander au gouvernement américain de mettre fin immédiatement à tous les travaux de construction relatifs à la dérivation Garrison tant que la Commission mixte internationale n'aura pas terminé et présenté son rapport définitif.

**M. l'Orateur:** L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE CESSATION DE LA PRISE DES EMPREINTES  
DIGITALES DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je soulève une question urgente découlant de la décision secrète prise par l'exécutif national de la Commission d'assurance-chômage de faire prendre les empreintes digitales de centaines d'employés de la CAC et d'enquêter sur leur passé ainsi que des conséquences des documents de mars 1976 classés confidentiels et portant la signature de D. R. Brown, directeur général de la CAC de l'Ontario et Robert Vantangerloo, conseiller régional en personnel de l'Ontario. Avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), je propose:

Que la Chambre condamne, comme une grossière manipulation et ingérence dans la Fonction publique à des fins politiques, les motifs de ce programme destiné, selon le document secret de Robert Vantangerloo «à empêcher la divulgation de renseignements confidentiels à des groupes désireux de nuire ou de causer des torts au gouvernement canadien...» et enfin, que la Chambre exige qu'on mette immédiatement fin à cet abus des services de fonctionnaires, visant à maintenir le parti libéral au pouvoir.